



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 DECEMBRE 2021**

Délibération n° **DEL-2021-0447**

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 10  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 65  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**24/12/21**

et affichage le **24/12/21**

Secrétaire de séance :  
Roger COHARD

Le vendredi 17 décembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 décembre 2021.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef Tabet, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Michel BASSET à Laurence THERY, Anne-Françoise BESSON à Annick GUICHARD, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Philippe LORIMIER à Annie FRAGOLA, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Serge POMMELET à Annie TANI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS,

**Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

**Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

**Dans un objectif de soutien optimal aux politiques publiques, plusieurs créations de postes s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins suivants :**

- conduite de nouvelles politiques proposées par les vice-présidents concernés : toutes ont été discutées en commissions mixtes dans le cadre de la préparation budgétaire 2022 mais certaines avaient déjà fait l'objet de délibérations de programmation antérieures ;
- mise à niveau de l'administration : pour renforcer le soutien aux politiques publiques existantes et résorber certaines carences identifiées lors de la phase de diagnostic du projet d'administration

**Monsieur le Président précise que l'enveloppe financière allouée pour 2022 respecte le cadrage politique présenté en commission Finances et lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), à savoir :**

- + 2% de masse salariale à périmètre constant comprenant +1% de GVT et + 1% de créations de postes pour mise à niveau de l'administration
- Créations de postes pour la conduite de nouvelles politiques dans des proportions contenues (maximum de 200 000 €)
- RIFSEEP : enveloppe maximum de 800 000 €
- Régularisation salariale des animateurs pour atteindre le plancher du SMIC horaire.

Il est à noter que les coûts engagés ne tiennent pas compte des recettes et subventions (pour certaines déjà acquises) et des baisses de prestations jusque-là externalisées.

**Aussi, Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous.**

**Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.**

**SG = Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes / CV = Centre de Vaccination / MG = Moyens Généraux**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

### Emplois permanents :

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-3-2° ou 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emploi de recrutement.

Nombre de poste	Cat.	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif
1	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DRH - Création BP 2022
1	B	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DRH - Création BP 2022
1	B	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DFCP - Création BP 2022
1	B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DSI - Création BP 2022
2	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	ASSAINISSEMENT	DEA - Création BP 2022
1	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DALE - Création BP 2022
1	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DEVECO - Création BP 2022

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

		territoriaux						
1	A	Cadre d'emploi des conservateurs territoriaux des bibliothèques ou attachés territoriaux de conservation du patrimoine ou des bibliothécaires	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DCPC - Création BP 2022
1	A	Cadre d'emploi des conservateurs territoriaux des bibliothèques ou attachés territoriaux de conservation du patrimoine ou des bibliothécaires	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DCPC - Création BP 2022
1	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DSMT - Création BP 2022

Nombre de poste	Cat.	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif
1	C	Grade d'adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression	TC	35h00	17/12/2021	PRINCIPAL	DSMT CNI Pontcharra - Départ agent
		Grade d'adjoint technique	Création					DSMT CNI Pontcharra - Recrutement sur nouveau grade
1	C	Grade d'adjoint technique	Suppression	TNC	21h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DSMT CNI Pontcharra - Augmentation

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

		Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création		28h00			temps de travail
1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Suppression	TNC	28h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DSMT CNI Crolles - Augmentation temps de travail
			Création	TC	35h00			
1	A	Grade d'assistant socio-éducatif	Suppression	TNC	08h57	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP LAEP Pontcharra - Augmentation temps de travail (projet CAF)
			Création		11h44			
1	A	Grade de puéricultrice de classe normale	Suppression	TNC	02h55	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP LAEP Pontcharra - Augmentation temps de travail (projet CAF)
			Création		04h18			
3	C	Grade d'agent social	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP - Réorganisation des équipements
4	C	Grade d'auxiliaire de puériculture	Création	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP - Réorganisation des équipements
2	A	Grade d'attaché	Suppression	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DEVECO - Déroulé de carrière contractuel
		Grade d'attaché principal	Création					

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

**Emplois non permanents (Accroissement temporaire d'activité) :**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dans son article 31<sup>1°</sup>), permet aux collectivités de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes règlementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit la création de ces postes.

Nombre de poste	Cat.	Cadre ou Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Motif du recrutement
1	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des Ingénieurs territoriaux	Création	TC	35h00	10/01/2022	09/01/2023	PRINCIPAL	DEVECO - Accroissement temporaire d'activités
1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	ARAGON	DCPC Aragon Accroissement temporaire d'activités
1	B	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	ARAGON	DCPC Aragon Accroissement temporaire d'activités
2	B/C	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des assistant de conservation du patrimoine ou des	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DCPC MTR - Accroissement temporaire d'activités

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

		adjoints administratifs territoriaux							
3	C	Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DCPC MTR - Accroissement temporaire d'activités
1	B	Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DCPC MTR - Accroissement temporaire d'activités
1	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DCPC MTR - Pass sanitaire Accroissement temporaire d'activités
2	B/C	Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives / Cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DSMT - Accroissement temporaire d'activités
3	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DSMT - Accroissement temporaire d'activités

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

1	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DSMT - Accroissement temporaire d'activités
2	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/12/2021	31/12/2022	PRINCIPAL	DFCP - Accroissement temporaire d'activités
23	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DGD - Accroissement temporaire d'activités
1	A	Grade d'attaché	Création	TC	35h00	01/01/2022	12/09/2022	PRINCIPAL	DASS - Accroissement temporaire d'activités
33	C	Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DEJP Multi-accueil - Accroissement temporaire d'activités
13	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DEJP Multi-accueil - Accroissement temporaire d'activités
5	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DEJP Multi-accueil - Accroissement temporaire d'activités
5	A	Cadre d'emploi des	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DEJP Multi-accueil - Accroissement

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

		éducateurs de jeunes enfants territoriaux							nt temporaire d'activités
3	A	Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DEJP Multi-accueil - Accroissement temporaire d'activités
2	A	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants territoriaux ou des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux ou des puéricultrices territoriales	Création	TNC	1h36	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DEJP LAEP - Accroissement temporaire d'activités (Fin des mises à disposition du Département)
19	C	Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux ou des auxiliaires de soins territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DASS EHPAD - Accroissement temporaire d'activités
3	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DASS EHPAD - Pass sanitaire Accroissement temporaire d'activités

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

2	A	Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DASS EHPAD - Accroissement temporaire d'activités
2	C	Cadres d'emploi des adjoints techniques ou des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	EAU	DEA - Accroissement temporaire d'activités
2	C	Cadres d'emploi des adjoints techniques ou des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	ASSAINISSEMENT	DEA - Accroissement temporaire d'activités
1	B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	EAU	DEA - Accroissement temporaire d'activités
1	C	Cadres d'emploi des adjoints techniques	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DPST - Accroissement temporaire d'activités
1	C	Cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DALE - Accroissement temporaire d'activités
1	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DALE - Accroissement temporaire d'activités

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

		ingénieurs territoriaux							
8	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	30/09/2022	PRINCIPAL	CV - Accroissement temporaire d'activités
1	A	Cadre d'emploi des cadres de santé territoriaux paramédicaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	26/09/2022	PRINCIPAL	CV - Accroissement temporaire d'activités
2	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	MG - Accroissement temporaire d'activités
2	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des Ingénieurs territoriaux	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	MG - Accroissement temporaire d'activités
1	A	Grade d'attaché	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DRH - Accroissement temporaire d'activités
1	C	Grade d'adjoint administratif	Création	TC	35h00	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DRH - Accroissement temporaire d'activités

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

**Emplois non permanents (Accroissement saisonnier) :**

Considérant, les besoins saisonnier d'activité du Grésivaudan se caractérisant par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (tourisme, animation, domaine périscolaire).

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dans son article 3 I 2°), permet aux collectivités de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Nombre de poste	Cat.	Cadre ou Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Motif du recrutement
2	C	Grade d'adjoint technique	Création	TC	35h00	01/04/2022	31/10/2022	PRINCIPAL	DPST - Accroissements saisonniers
4	C	Adjoint d'animation	Création	TNC	101 jours d'ouverture	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DEJP ALSH + 11 ans / Accroissements saisonniers
82	C	Adjoint d'animation	Création	TNC	125 jours d'ouverture	01/01/2022	31/12/2022	PRINCIPAL	DEJP ALSH - 11 ans / Accroissements saisonniers
1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	15/06/2022	15/09/2022	EAU	DEA - Accroissements saisonniers
1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	15/06/2022	15/09/2022	ASSAINISSEMENT	DEA - Accroissements saisonniers

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

5	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	01/05/2022	30/09/2022	PRINCIPAL	DSMT Base de Loisirs - Accroissements saisonniers
2	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/05/2022	30/09/2022	PRINCIPAL	DSMT Base de Loisirs - Accroissements saisonniers
9	B/C	Cadre d'emploi des éducateurs des APS territoriaux ou des opérateurs des APS territoriaux	Création	TC	35h00	01/05/2022	30/09/2022	PRINCIPAL	DSMT Base de Loisirs - Accroissements saisonniers

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 17/12/21



Le Président,  
Henri BAILE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

